

déclaration qu'il a faite avant-hier sur l'institution d'un comité ministériel des investissements étrangers. Le premier ministre a alors rappelé que le ministre du Commerce avait annoncé certains principes directeurs quant au bon comportement des sociétés au Canada et que la façon dont on les avait accueillis avait fourni des renseignements utiles sur le rôle et la conduite des filiales de sociétés étrangères au Canada.

Vu sa déclaration, le premier ministre a-t-il l'intention de nommer le ministre du Commerce membre de ce comité, étant donné le travail qu'il accomplit en ce qui concerne les principes directeurs pour les filiales des sociétés étrangères au Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je sais gré à mon honorable ami de ses conseils sur la façon de constituer un comité ministériel, mais je tiens à lui signaler qu'il s'agit d'un petit comité qui fera rapport au cabinet, dont le ministre du Commerce fait partie. Le rapport de ce comité sera examiné par le cabinet. Je tiens également à préciser qu'un comité interministériel travaille de concert avec le groupe d'étude où le ministère du Commerce sera représenté. Je puis rassurer le député à ce sujet: tous les membres du cabinet auront un rôle important à jouer à cet égard.

**M. Douglas:** Je voudrais assurer au premier ministre que je ne cherchais pas à le conseiller au sujet du cabinet. Si je l'avais fait, ma recommandation aurait eu une portée beaucoup plus étendue. Le premier ministre peut-il me dire si les données recueillies par le ministre du Commerce au sujet des réactions aux principes directeurs des diverses filiales de sociétés étrangères seront mises à la disposition des membres du cabinet, du comité du groupe de travail?

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, elles le seront, monsieur l'Orateur, de même que les données recueillies par les organismes du gouvernement y compris le Conseil économique du Canada.

**L'hon. Michael Star (Ontario):** J'aurais une question supplémentaire à poser monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre, étant donné l'exclusion du ministre du Commerce au groupe de travail, sous la présidence du ministre senior d'État, s'il ne juge pas préférable que le ministre expose ses opinions à ce comité en même temps qu'au cabinet, après la présentation des instances?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député ne croit-il pas que sa question est litigieuse?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** J'ai une question supplémentaire qui n'est pas empreinte d'un esprit de discussion. Le premier ministre souscrit-il à la déclaration du ministre du Commerce...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable chef de l'opposition sait qu'il ne peut formuler sa question de cette manière. On ne peut se prononcer sur l'exactitude de nouvelles parues dans les journaux.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne demandais pas d'opinion sur l'exactitude de la déclaration. Je veux savoir si on a énoncé hier à San Francisco une politique du gouvernement. Je cite un article paru dans le *Journal*, d'Ottawa, le 25 janvier, d'après lequel le ministre du Commerce aurait dit:

...certaines attitudes du Canada devant les investissements étrangers suscitent des rapports contradictoires aux États-Unis. Le Canada fait bon accueil aux capitaux étrangers en dépit des commentaires qui pourraient à l'occasion laisser entendre le contraire et faire naître des doutes.

Ces propos traduisaient-ils la politique du gouvernement et ont-ils été tenus après des consultations suivant le retour du fils prodigue?

**Le très hon. M. Pearson:** En réponse à la question de mon honorable ami, je me bornerai à lui dire qu'il aboie dans le mauvais camp, pour reprendre un vieux diction chinois.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, nous voulons savoir quel camp le gouvernement actuel a choisi: le camp Gordon, le camp Pearson ou en fait le camp de la finance?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, nous sommes tous dans le même camp.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

## LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

### L'INTERDICTION DE SÉJOUR D'UN MEMBRE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il exact qu'il y a quelques semaines, après une suite inquiétante de poursuites judiciaires, un membre de la Compagnie des jeunes Canadiens, soit Peter Mussalem, a été condamné à 14 jours d'emprisonnement pour avoir fourni de l'alcool à